



RAPPORT DE

L'ATELIER DE RESTITUTION DES

Ateliers zonaux de consultations locales sur la

transition agroécologique au Sénégal

18-19 Novembre 2019
Place du Souvenir, Dakar – Sénégal

SOMMAIRE

Introduction.....	3
I. Présentation de la dynamique multi-acteurs autour de l'AE (DyTAES) et du processus de consultation	5
II. Présentation des résultats de l'analyse politique sur l'AE au Sénégal.....	6
III. Présentation du document de contribution politique sur la TAE	7
3.1. Résultats du Diagnostic issu des consultations dans les 6 zones éco-géographiques	7
3.2. Présentation du plan du document de contribution et des recommandations politiques.....	9
IV. Présentation des propositions de réforme foncière du CRAFS.....	11
V. Travaux de groupe sur les recommandations du document de contribution aux politiques nationales sur la TAE.....	12
VI. Information de la FAO sur des études en cours sur l'AE/CC	13
VII. Mise au point sur la préparation des Journées de l'AE	14
VIII. Conclusion et clôture de l'atelier	15
ANNEXES :	16
1. Plan du document de contribution politique sur la TAE	16
2. Recommandations détaillées amendées lors des travaux de groupes de l'atelier	17

Introduction

Les 18 et 19 novembre 2019, à la Place du Souvenir à Dakar, la Dynamique sur la Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES) a organisé l'atelier de restitution des ateliers zonaux de consultations locales sur la transition agroécologique (TAE) au Sénégal.



Cet atelier a vu la participation d'une centaine de participant-e-s issus d'une diversité d'institutions : organisations paysannes, ONG locales et internationales, structures de recherches, mairies, institutions et services étatiques, associations de consommateurs, Assemblée nationale à travers des députés, Conseil Economique, Social et Environnemental, etc.

L'objectif général de cet atelier était de partager et mettre en débat les résultats des ateliers zonaux de consultations sur la TAE au Sénégal.

L'atelier a servi également d'espace pour présenter et amender les orientations majeures et les recommandations contenues dans le document de contribution aux politiques nationales sur la question spécifique de la TAE mais également par rapport à la politique foncière, avec laquelle elle entretient un lien évident.

De façon spécifique, cette rencontre avait quatre objectifs :

- présenter la DyTAES et ses objectifs ;
- partager le processus et les principaux résultats des consultations locales sur la TAE ;
- discuter et valider le document de contribution aux politiques nationales sur la TAE et les recommandations formulées à l'endroit de l'Etat ;
- discuter des prochaines étapes relatives au processus impulsé par la DyTAES, et notamment de l'organisation des prochaines journées de l'AE.

Pour atteindre les objectifs ainsi visés, l'atelier s'est déroulé en cinq temps forts :

1. la présentation de la DyTAES et des étapes du processus de consultation ;
2. la restitution d'une analyse politique sur le niveau de prise en compte de l'agroécologie dans les politiques nationales ;
3. la présentation des propositions de réforme foncière pour une TAE réussie ;
4. la présentation et travaux de groupe sur le document de contribution aux politiques nationales sur l'AE ;
5. des échanges sur la préparation des journées de l'AE.

Cérémonie d'ouverture



La cérémonie d'ouverture a été consacrée à la lecture des messages de bienvenue.

L'Honorable députée, Mbouso Ngom, au nom du CNCR a rappelé l'importance de l'AE pour tous les acteurs du monde rural dès lors qu'elle répond au défi des changements climatiques.

La présidente du CA de Enda TM, Mariam Sow a exprimé sa fierté de voir la diversité des acteurs engagés dans cette dynamique de changement. Elle a insisté sur le fait que l'agroécologie est un modèle de vie qui tient compte de plusieurs thématiques (agriculture, santé, éducation,...) et qui vise à sécuriser les générations futures. Elle a rappelé le lien étroit qui lie l'agroécologie et la gouvernance des ressources naturelles, en particulier le foncier. Elle a tenu à remercier les leaders et jeunes engagés dans la DyTAES. Elle a terminé en rappelant la nécessité de créer des synergies entre tous les acteurs et de poursuivre le dialogue avec les autorités pour mettre en œuvre les recommandations et ainsi faire du Sénégal un pays pilote de la TAE.

Makhfousse Sarr, représentant de la FAO, a manifesté tout l'intérêt que cette institution des Nations Unies accorde à la dynamique en cours au Sénégal sur la TAE. Il a rappelé les efforts fournis par la FAO depuis 2014 pour souligner l'importance de l'AE dans les sphères nationales et internationales, au travers notamment de l'initiative scaling-up pour laquelle le Sénégal et le Kenya ont été identifiés comme pays pilotes. Dans le cadre de cette initiative, la FAO soutient la réalisation de cette étude au Sénégal, en collaboration avec l'ISRA et Enda Pronat, pour produire des preuves scientifiques qui montrent que l'AE peut accroître la résilience des exploitations familiales face aux changements climatiques. Makhfousse Sarr termine en réaffirmant l'engagement de la FAO à poursuivre son soutien à la DyTAES en tant que cadre fédérateur d'une diversité d'acteurs qui œuvre depuis plusieurs mois pour la co-construction d'un document de contribution politique sur la TAE.

M. Taïb Diouf, au nom du président de l'Académie Nationale des Sciences et Techniques du Sénégal (ANSTS), a rappelé que la principale mission de cette institution est de mettre à la disposition des autorités des outils d'aide à la décision fondée sur l'évidence scientifique et qu'elle se réjouit d'apporter sa contribution à la réflexion sur la TAE qui compte parmi les 5 priorités du PSE Vert.

Oumar Ba, maire de Ndiob et président du Réseau des Communes et Villes Vertes du Sénégal (REVES), a salué l'engagement des membres de la DyTAES à travailler ensemble et l'engagement de la jeunesse dans cette dynamique. L'AE est une approche globale qui requiert une diversité d'acteurs pour transformer les modèles de production et de consommation. Pour cela, il faut inscrire cette dynamique dans le long terme. Il termine en félicitant l'engagement de Enda Pronat dans la promotion de l'agroécologie au Sénégal.



Le conseiller technique n°2 du MAER, M. Amadou Diallo, a expliqué que cet atelier fait écho à l'engagement du gouvernement sénégalais à soutenir l'émergence de systèmes de production sains et durables, capables d'assurer la sécurité alimentaire. L'agroécologie apparaît de plus en plus comme une réponse pertinente à la problématique d'adaptation agricole des régions sèches. Le gouvernement sénégalais s'est engagé à promouvoir la transition agroécologique à

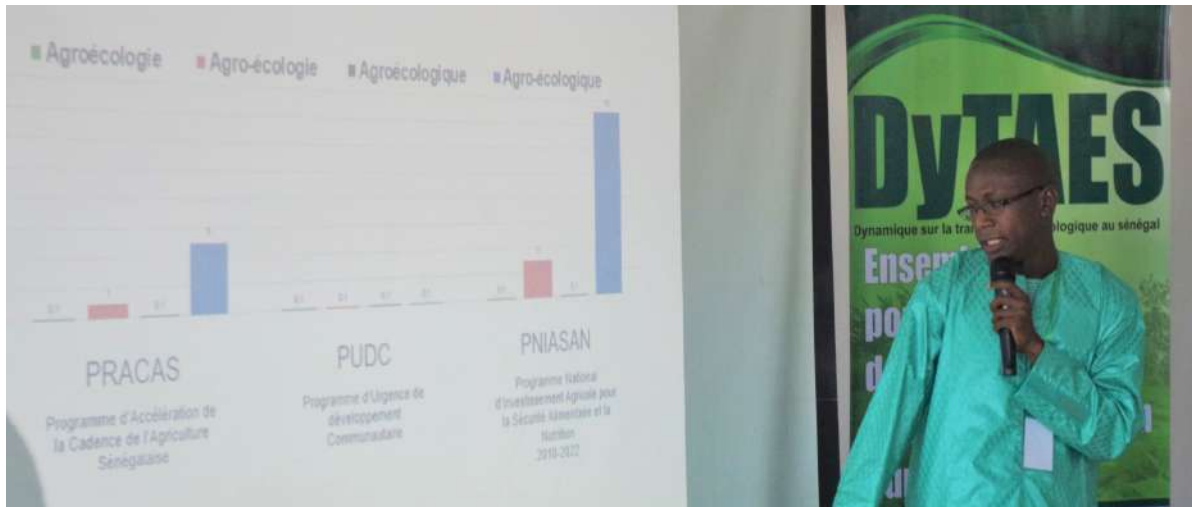
travers le PSE VERT 2019-2023. A cela s'ajoutent les dispositions de divers documents cadre dont la Stratégie Nationale de Développement durable, la Contribution Déterminée au niveau National, le programme de reforestation, l'Acte 3 de la décentralisation. Au niveau régional, l'AFD finance le Projet d'Appui à la Transition Agro-Ecologique en Afrique de l'Ouest (PATAE). Après avoir rappelé l'importance de mettre en cohérence toutes les interventions dans le cadre d'une stratégie globale de promotion de l'Agroécologie incluant des mécanismes de coordination des interventions des différents acteurs, il a terminé en déclarant ouvert l'atelier.

I. Présentation de la dynamique multi-acteurs autour de l'AE (DyTAES) et du processus de consultation

Une vidéo a été projetée pour présenter l'origine de la Dynamique sur la Transition Agroécologique au Sénégal (DyTAES). Celle-ci est née suite aux recommandations d'une étude de faisabilité sur le partenariat multi-acteurs qui a mis en avant la nécessité de mettre en synergie les différents acteurs engagés dans l'AE afin de parler d'une seule voix avec l'Etat et de l'accompagner dans son ambition de TAE. C'est ainsi que, depuis mai 2019, une diversité d'organisations de la société civile (OP, ONG, consommateurs, institutions de recherche, élus, etc.) ont décidé de co-construire un document de contribution politique sur la TAE en s'appuyant sur des consultations locales à travers une série de 6 ateliers dans les différentes zones éco géographiques du Sénégal et d'un atelier avec des associations de consommateurs.

II. Présentation des résultats de l'analyse politique sur l'AE au Sénégal

Présentateur : Pr. Ibrahima Sylla



Il s'agit d'une étude dont le lancement a été organisé le 28 mai dernier en collaboration avec la FAO, Enda Pronat et l'ISRA. Elle s'est basée sur l'analyse de documents politiques et d'entretiens individuels menés auprès de personnes ressources.

L'étude a consisté à analyser le potentiel politique de l'AE et à identifier les possibilités pour la prise en compte et la recommandation de l'AE en tant qu'approche pertinente dans les politiques nationales, les plans et leur mise en œuvre dans le pays.

Parmi les 57 documents analysés, peuvent être cités : les politiques et programmes agricoles (PNIASAN, PRACAS,...), la CDN et PANA, etc. L'analyse faite dans le cadre de cette étude s'est basée sur la prise en compte des 10 éléments qui caractérisent l'AE selon la définition de la FAO.

Par ailleurs, il a été noté que c'est à partir de 2012 que le concept d'AE apparaît dans les documents politiques. Et même si le PNIASAN (2018-2022) réfère explicitement au concept d'AE, le terme AE est présent seulement en tant qu'adjectif dans les autres documents politiques.

Néanmoins, le Sénégal a un potentiel politique avéré pour le développement de l'agroécologie dans le pays, à travers :

- les initiatives en cours depuis les années 80 ;
- un engagement institutionnel de haut niveau exprimé par le président Macky Sall qui s'est engagé à parrainer les prochaines JAE ;
- l'augmentation du nombre d'initiatives (3AO, PNAEB, TaFAé)
- la création d'une synergie à travers la mise en place de la DyTAES
- l'existence de projets et programmes de soutien à la TAE (initiative scaling-up, PATAE,...) portés par une diversité d'acteurs institutionnels (ONG, FAO, CEDEAO...)

Cependant, il existe encore des freins et défis à relever pour assurer une TAE, parmi lesquels :

- l'absence d'une définition consensuelle et d'un document national de référence portant une vision commune de l'Etat et de ses partenaires sociaux ;
- le cloisonnement des sphères de décision réparties entre plusieurs ministères ;
- l'absence de mesures incitatives pour accompagner les producteurs dans la TAE ;

- les options prioritaires promues par les Etats africains sont orientées vers des modes de production issus de la révolution verte, revêtant un caractère productiviste et destructeur de l'environnement ;
- la pression des lobbys internationaux qui s'activent pour préserver leurs intérêts.

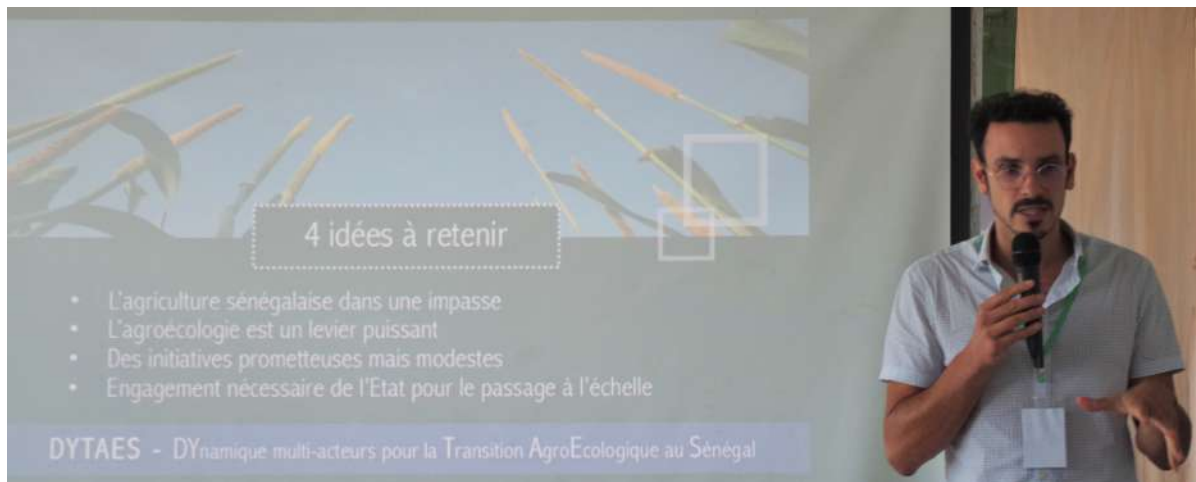
Et de la part des acteurs interrogés dans le cadre de cette étude, les recommandations suivantes ont été formulées :

- harmoniser le concept pour une compréhension/vision commune de la TAE ;
- informer les acteurs qui ne sont pas encore impliqués ;
- convaincre l'Etat que l'AE peut être aussi productive que l'agriculture conventionnelle ;
- concrétiser l'engagement de l'Etat à travers l'adoption de politiques et de lois incitatives ;
- institutionnaliser un cadre d'harmonisation pour assurer une coordination entre les différents secteurs et acteurs ;
- poursuivre la sensibilisation/ l'information du grand public ;
- mener un plaidoyer au niveau sous-régional pour avoir des politiques favorables à l'AE.

III. Présentation du document de contribution politique sur la TAE

3.1. Résultats du Diagnostic issu des consultations dans les 6 zones éco-géographiques

Présentateur : Raphaël Belmin, CIRAD



Suite à la présentation de l'objectif de la DyTAES, il a été rappelé que la consultation des acteurs locaux avait comme premier objectif de mieux comprendre les problématiques de développement agricole.

Dans chacune des zones éco-géographiques, des visites de site ont été organisées pour explorer des initiatives AE, suivies d'un diagnostic participatif avec une centaine de personnes. Les secondes journées ont été consacrées à des travaux de groupes pour recueillir des recommandations politiques.

Parmi les principales problématiques qui ont été citées par les populations, figurent :

- les difficultés d'accès à l'eau (réduction et irrégularité de la pluviométrie, approfondissement des nappes, salinisation, cherté de l'eau,...) qui constituent une vraie menace pour la sécurité alimentaire ;
- la dégradation des sols (utilisation d'engrais de synthèse sans matière organique, exportation des résidus de récolte et des pailles, érosion, salinisation, etc.) ;
- la dégradation des forêts et savanes (déforestation, feux de brousse, manque de contrôle,...) qui menace la biodiversité ;
- le faible accès à la terre (urbanisation, accaparements, mines, agro-industries,...) ;
- l'usage inapproprié des pesticides, en particulier sur les cultures horticoles, qui menace la santé de l'environnement, des producteurs et des consommateurs.

L'ensemble de ces problématiques sont interdépendantes, s'auto-renforcent et engendrent des défis d'ordre systémique. L'agriculture sénégalaise est dans une impasse, pénalisée par sa trajectoire d'intensification non durable dans un contexte de changement climatique et de forte croissance démographique.

Les membres de la DyTAES sont convaincus que l'AE est une solution face à ces défis. Il n'existe pas encore de définition consensuelle sur l'AE, mais un socle commun de pratiques et valeurs partagées :

- une agriculture saine, durable, résiliente, familiale, autonome,
- qui mobilise des processus écologiques,
- qui repose sur des connaissances et pratiques endogènes (intégration agriculture-élevage, rotation/association culturales, recours à la matière organique, réintroduction de l'arbre,...),
- qui mobilise les apports de la science,
- qui répond aux enjeux du 21^{ème} siècle.

La DyTAES a recensé un grand nombre d'initiatives agroécologiques :

- des initiatives de gestion durable des ressources en eau, sol, forêt, halieutiques (ex. forêt Djilor) ;
- des initiatives d'intensification écologique de l'agriculture et de l'élevage (ex. ferme de Guélack) ;
- des initiatives de formation en agroécologie et d'aide à l'installation des jeunes (ex. Kaydara,...) ;
- des initiatives de lutte biologique contre les bioagresseurs (DPV, Divecosys,...)
- des initiatives de valorisation des produits issus de l'AE (ex. coopérative Sell Sellal) ;
- des projets holistiques de territoire à l'échelle de villages ou de commune (ex. Ndiob,..)

Ces initiatives sont prometteuses, mais nécessitent un soutien de l'Etat pour passer à l'échelle.

3.2. Présentation du plan du document de contribution et des recommandations politiques

Présentateur : Louis Etienne Diouf, Agrisud International



Après avoir présenté le plan du document de contribution de la DyTAES (Cf. annexe), M. Louis Etienne Diouf d'Agrisud International a restitué la synthèse des recommandations recueillies à la base structurée en 4 grands axes et 12 sous-axes comme suit :

Axe 1 Amélioration et sécurisation de la base productive
1.1. Améliorer l'accès et l'utilisation durable de l'eau productive par les exploitations familiales
1.2. Faire des stratégies nationales de gestion durable des terres, des forêts et autres ressources naturelles une priorité
1.3. Renforcer les capitaux semenciers (végétal, animal, halieutique et forestier) des exploitations familiales en veillant à la préservation de la biodiversité
Axe 2 Croissance durable de la productivité et de la production ASPH
2.1. Renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via l'adoption de pratiques agroécologiques
2.2. Faciliter l'accès des exploitations familiales à des intrants organiques et du matériel de qualité pour accroître la productivité agricole
2.3. Prioriser l'AE dans les programmes de recherche, de formation et de conseil agricole
Axe 3 Développement des chaînes de valeur ASPH qui respectent les principes de l'AE
3.1. Réduire les pertes post-production, améliorer la qualité sanitaire des produits agricoles et diversifier l'offre en produits transformés en renforçant les unités artisanales
3.2. Promouvoir la consommation des produits issus de l'AE au niveau national
3.3. Faciliter l'accès des exploitations familiales à des marchés qui valorisent les produits AE
Axe 4 Amélioration des conditions cadres, du financement et de la gouvernance pour une transition agroécologique à grande échelle
4.1. Assurer le financement de la transition agroécologique en priorisant le soutien aux exploitations familiales
4.2. Améliorer et faire appliquer les lois, codes et règlements favorables à la TAE
4.3. Instaurer des mécanismes de gouvernance intersectoriels, participatifs et inclusifs pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des orientations pour une TAE réussie



Cette troisième partie de la présente session a été marquée par le témoignage des participant-e-sur la qualité des communications. Et dans l'intention d'exprimer leurs priorités sur les résultats du diagnostic et d'améliorer la contribution de la société civile pour une mise à l'échelle de la transition agroécologique au Sénégal, ils ont formulé les recommandations suivantes :

- Caractériser ce qu'est la transition AE au niveau de l'agriculture familiale ;
- Valoriser davantage les pratiques endogènes qui répondent aux enjeux actuels et l'aspect genre en valorisant l'expérience des femmes ;
- Prendre en compte dans le diagnostic l'absence de la jeunesse sur le terrain dans l'agriculture et dans l'élevage et l'importance de les former en AE ;
- Poursuivre la sensibilisation à la base pour une meilleure compréhension de l'AE ;
- Considérer l'apport des privés dans la mise en place de la TAE notamment en intégrant les entreprises qui produisent des biofertilisants et biopesticides dans la DyTAES ;
- Ajouter des recommandations spécifiques aux acteurs de la pêche ;
- Renforcer la présence et l'accompagnement des artisans locaux ;
- Articuler le travail de la DyTAES avec le Partenariat pour l'Economie Verte dans lequel l'Etat du Sénégal est engagé ;
- Prendre en compte le risque que représente la Zone de Libre Echange Continentale Africaine (ZLECA) pour l'AE (invasion de produits importés) et la nécessité de renforcer la régulation du marché ;
- Intégrer la prise en compte des impacts environnementaux des gros projets d'aménagement et d'industrialisation sur les ressources en eau et foncières ;
- Associer le ministère de la Santé à la réflexion car les dangers des pesticides et les questions d'alimentation sont des enjeux de santé publique ;
- Mettre en place un cadre institutionnel pour opérationnaliser l'AE avec le soutien du PATAE. Le point focal du PATAE est disposé à accompagner le processus ;
- Inscrire la TAE dans un cadre temporel (faut-il s'aligner sur les objectifs 2035 du PSE ?)
- Veiller à ce que des Lettres de Politique Sectorielles de Développement et des Documents de Programmation Pluriannuels des Dépenses sensibles à l'AE soient élaborés ;
- Veiller à la capacitation des députés sur ces thématiques.

L'AE ne peut être engagée dans un pays sans sécuriser la ressource fondamentale qu'est le foncier.

IV. Présentation des propositions de réforme foncière du CRAFS

Présentateur : Kader Fanta Ngom, juriste foncier



Il a commencé par présenter le Cadre de Réflexion et d'Action sur le Foncier au Sénégal (CRAFS) qui a été mis en place en 2008, suite à l'avènement du phénomène d'accaparement des terres, à partir de l'engagement d'organisations de la société civile (Enda Pronat, CNCR, Gret, IPAR, AJS, Cicodev, Action Aid,...). Avec l'appui d'experts fonciers et de juristes, ces dernières ont consulté les populations de tout le Sénégal et élaboré un document de position sur la réforme foncière qui a été remis à la Commission Nationale de Réforme Foncière. Cette dernière a intégré certaines des recommandations proposées par le CRAFS dans un document de politique foncière qui a été remis au chef de l'Etat en 2017.

Pour rappel, les recommandations du CRAFS sont basées sur des principes généraux qui visent un développement sain, harmonieux et durable du Sénégal et qui tiennent compte des enjeux socio-économiques, politiques et environnementaux. Ces principes s'agissent précisément :

- Du rejet d'une immatriculation généralisée des terres qui risque d'exclure la majorité des populations les moins nanties (marchandisation des terres) ;
- Du maintien de l'esprit de la Loi sur le domaine national avec quelques réaménagements qui prennent en compte les mutations contextuelles ;
- De la promotion d'un environnement juridique attractif basé sur le partenariat gagnant-gagnant entre secteur privé et communautés locales qui privilégie des investissements responsables ;
- De l'intégration des communautés locales au cœur de la gouvernance foncière.

Discussion - Facilitateur : Mamadou Fall, IED Afrique

En somme, il a été rappelé que le CRAFS s'est mobilisé depuis les années 2000 sur les questions foncières et a interpellé le Chef de l'Etat sur la relance du processus inclusif et participatif de la réforme. Aujourd'hui, le CRAFS devrait poursuivre son plaidoyer auprès des parlementaires afin de débloquent le processus de réforme foncière. Il faudra aussi renforcer davantage les capacités des maires dans la gouvernance foncière, surtout à l'instant où le Chef de l'Etat reconnaît la privatisation des terres et la complexité du sujet quand il disait, lors de la rencontre de consolidation du dialogue État/Collectivités territoriales : « *Il y a une question qui fâche, c'est la question foncière.... une question difficile qui est aujourd'hui le principal*

facteur d'instabilité au niveau national... Si on continue à faire la spéculation foncière à vendre tout terrain qui existe cela va rentrer dans un domaine privé. Et donc les générations futures elles auront quoi ? J'invite à la réflexion car tôt ou tard nous serons obligés de prendre des mesures de sauvegarde». Faisant suite à cela, une centaine de maires vont se réunir en décembre 2019 pour élaborer une charte volontaire de bonne gouvernance foncière, et demandent un accompagnement pour l'élaboration, la promotion et le suivi de cette charte. Il est important de définir des principes et de faire adhérer un maximum d'acteurs, y compris les chefs de village qui sont souvent à l'origine des conflits fonciers. C'est une obligation d'impliquer les acteurs à la base pour avoir une réforme foncière durable.

Intervention de M. Mbodj, conseiller énergie et environnement du président de la République :

Il a réaffirmé la volonté du Chef de l'Etat de faire de la TAE une priorité ; que le chômage des jeunes ne peut être résorbé autrement que par l'agriculture ; que la gestion intelligente et durable des terres est la seule solution pour nous en sortir face aux changements climatiques.

Les interpellations de la DyTAES ont été transmises au Président qui ne tardera pas à répondre. La volonté du Chef de l'Etat de gérer ces questions de manière inclusive est manifeste. Nous avons besoin de produire ce que nous mangeons. Donc l'Etat du Sénégal soutient cette dynamique qui vise les mêmes objectifs que le PSE. Il a conclu en prenant l'engagement de relayer auprès du chef de l'Etat les conclusions de ce présent atelier.

V. Travaux de groupe sur les recommandations du document de contribution aux politiques nationales sur la TAE

Quatre groupes ont été constitués pour travailler sur les 4 axes des recommandations du document de contribution aux politiques nationales sur la transition agroécologique. Ces travaux organisés sous le format world café, ont permis à chaque groupe de passer en revue les 4 axes des recommandations à tour d'horloge (20 minutes en moyenne). Au terme de l'exercice, les résultats des groupes de travail ont été restitués en plénière.

Voir propositions de reformulation en annexe



Discussion - Facilitateur : Jacques André Ndione, ANSTS

De façon générale, il a été suggéré de :

- Distinguer l'agriculture biologique de l'AE. Dans l'AE, il s'agit de raisonner l'utilisation des engrais chimiques et d'apporter suffisamment de matières organiques pour restaurer la fertilité des terres ;
- Valoriser dans le document de contribution le lien entre AE et les agendas internationaux sur les ODD, la lutte contre les changements climatiques, etc.
- Sécuriser le foncier avant tout comme condition pour garantir l'AE, notamment en rendant juridiquement contraignant les POAS ;
- Clarifier le concept de « capitaux génétiques » ;
- Mettre plus l'accent sur l'éducation des nouvelles générations ;
- Veiller à ce que les priorités de recherche soient définies et menées par les chercheurs et les agriculteurs pour faciliter l'appropriation des résultats par la base, avec le soutien financier de l'Etat ;
- Recenser des données plus précises sur la production AE au niveau national ;
- Nécessité de réorganiser le système de distribution des subventions agricoles ;
- Privilégier les unités locales artisanales plutôt que les unités agro industrielles gérées par les multinationales ;
- Valoriser le travail de sensibilisation mené par les associations de consommateurs et mettre l'accent sur la sécurité sanitaire des aliments dans les recommandations (identifier les producteurs, mettre en place un cahier des charges, sanctionner en cas de non-respect, etc.) ;
- Mettre l'accent sur les mécanismes de financements plus durables (financements structurants sur de longues durées) pour accompagner l'installation des jeunes ;
- Orienter les fonds existants vers l'AE et valoriser les fonds climatiques ;
- La subvention des biofertilisants vise à accompagner la transition, elle est fondamentale. Mais le but final est que chaque producteur soit autonome et produise son propre compost ;
- Valoriser les cadres de dialogue national existants ;
- Officialiser la DyTAES comme cadre multi-acteurs avec une charte de fonctionnement ;
- Mettre en place un ministère du développement rural ;

En ce qui concerne la planification de toutes ces actions, la grande question qui s'est posée est à savoir comment concrétiser la mise en œuvre de ces recommandations en matière de stratégies à court, moyen et long terme ?

VI. Information de la FAO sur des études en cours sur l'AE/CC

Dario Lucantoni a informé que la FAO a développé un cadre analytique pour la caractérisation et l'évaluation multi dimensionnelle des systèmes agroécologiques afin de générer des évidences sur la performance de l'agroécologie. La première version de cet outil a été testée et partagée dans quelques pays pilotes. Le Sénégal est déjà très avancé et constitue un modèle pour la FAO. Ainsi, au 2^e semestre 2020, la FAO compte organiser deux ateliers régionaux sur le continent africain, dont l'un à Dakar pour l'Afrique francophone, afin de présenter les résultats des évaluations réalisées dans 10 pays avec la dernière version de l'outil. Ce sera l'occasion d'y inviter des bailleurs pour le financement de ce programme sur la TAE.

Yodit Kebede : le bureau régional de la FAO à Accra vient de démarrer un programme en AE pour la région du Sahel et l’Afrique de l’Ouest, suite à une demande d’appui technique formulée par la CEDEAO. Dix pays sont concernés, dont le Sénégal. Ce programme comprend :

- un état des lieux de l’AE dans ces 10 pays (acteurs, politiques, formations) par un consultant national,
- des ateliers nationaux dans chacun de ces pays pour co-conceptualiser le programme et définir les plans d’action pour chaque pays.
- mise en commun des travaux des dix pays, pour voir les activités particulières à chaque pays et les problématiques transversales.

VII. Mise au point sur la préparation des Journées de l’AE

Présentateur : Jean Michel Sène, Enda Pronat



La DyTAES va organiser la 3^e édition des JAE sous le parrainage du Chef de l’Etat, les 30 et 31 janvier 2020 à Dakar. Ces deux journées seront clôturées le 1^{er} février par une Soirée de l’AE au Grand Théâtre, avec une retransmission télévisée en direct.

Une rencontre de l’Alliance sur l’Agroécologie en Afrique de l’Ouest (3AO) précèdera les JAE. Elle réunira des acteurs internationaux engagés, chercheurs, OP, ONG d’Afrique de l’Ouest et offrira un cadre de concertation pour :

- Mettre en lumière les avancées des initiatives collaboratives ;
- Affiner la stratégie de mise en œuvre du plan d’action pour avancer vers la réalisation des objectifs communs ;
 - Coordonner les actions de la 3AO à l’échelle régionale ;

Les précédentes éditions des journées de l’AE s’agissaient d’un cadre de dialogue entre personnes convaincues et déjà engagées pour l’AE. La 3^e édition doit s’adresser aux populations pour que le commun des sénégalais comprenne que l’AE peut nourrir le monde, qu’il est important de manger bio, que les pesticides et engrais de synthèse constituent un danger pour la santé des populations. C’est un grand défi, mais avec toutes les compétences qui sont là, nous devons pouvoir y arriver.

La DyTAES souhaite également mettre à profit l’évènement pour renforcer le dialogue entre la société civile, la recherche et les ministères de l’agriculture, de l’environnement, de l’élevage, des collectivités territoriales, de la pêche, de la recherche, de l’enseignement supérieur, de la santé, etc. L’objectif est de communiquer sur des évidences et des capitalisations d’expériences. Un appel à contribution a été lancé pour faire des communications pendant les JAE.

La soirée sera un moment solennel pour remettre au chef de l’Etat et à son gouvernement le document de contribution politique sur la transition agroécologique.

Le budget des JAE n’étant pas bouclé, la DyTAES a lancé un appel à contribution financière.

VIII. Conclusion et clôture de l'atelier

Après avoir remercié les organisateurs et l'ensemble des participant-e-s, les représentants des organisations suivantes ont pris la parole pour clôturer l'atelier.

Doudou Diop – Pdt FENAB s'est réjoui de l'implication de la FENAB dans la DyTAES et de tout ce qui a été fait dans le cadre de cette dynamique. Il a rappelé que depuis les années 80, la FENAB cherche à produire sans détruire l'environnement et à manger sainement. Leur plus grand souhait est que le gouvernement du Sénégal prenne en compte les recommandations de la DyTAES et appuie leur mise en œuvre à travers des actions concrètes.

Baba Ngom – CNCR a témoigné de la qualité du processus participatif de consultation mené sur le terrain auprès des populations dans les 6 zones éco-géographiques du Sénégal. Cependant, pour lui, il s'agit d'un long processus qui ne fait que démarrer et encourage les membres de la DyTAES à poursuivre les efforts en vue d'avoir les résultats escomptés.

Saliou NGOM – Représentant du PATAE au niveau du Sénégal a rappelé que le Sénégal est un pays pilote, engagé dans l'AE. Il a le soutien de la CEDEAO à travers le programme PATAE, dont l'objectif final est la mise en place d'un cadre de concertation doté de moyens pour piloter l'AE au Sénégal. Les conclusions de l'atelier seront transmises à la CEDEAO qui devrait pourvoir soutenir financièrement la suite du processus.

Becaye Diop - Maire de Ross Bethio a affirmé que cet atelier a permis aux maires d'être encore plus sensibilisés sur la transition AE et a rappelé que ces derniers sont partie prenante de la DyTAES et qu'ils doivent jouer leur rôle pour une TAE réussie. Il a terminé en rappelant l'organisation d'un atelier qui réunira une centaine de maire le 2 décembre à la Place du Souvenir pour signer une charte d'engagement sur la gestion foncière durable qui est le sous-bassement de la TAE. Sur ce, les maires souhaitent avoir l'appui de tous pour la réussite de cet atelier et feront en sorte que la sensibilisation soit portée à la base et touche le maximum de monde.

Mariam Sow – SE Enda Pronat a réaffirmé sa fierté de voir cette diversité d'acteurs réunis pour soutenir la TAE et a demandé à l'assemblée si elle validait le nom DyTAES (la validation fut unanime). Ensuite, elle a rappelé l'importance d'avoir le soutien des organisations et institutions sous régionales comme la CEDEAO et internationales comme la FAO ou nos PTF. Elle a remercié toutes les organisations membres qui ont contribué au processus. Elle a insisté sur le fait qu'il ne s'agit pas seulement de produire un document pour l'Etat, mais que les OP, ONG et collectivités locales qui travaillent avec les groupes de base ont la responsabilité de construire des DyTAES locales qui nourriront le dialogue national de leurs recherches et de leurs résultats. Elle invite aussi tous ceux qui ont des partenaires internationaux à la Nuit de l'Agroécologie pour que le Président sache que nous ne sommes pas seuls dans l'action. Elle termine en rappelant que l'agroécologie est un modèle de vie qui met en sécurité notre génération et les générations futures et qui sécurise économiquement.

Oumar Ba – Maire de Ndiob a rappelé que l'écologie est une préoccupation au niveau international et que l'Afrique se présentera au monde avec des propositions de solutions. L'Afrique dispose d'espace et d'une population jeune et doit veiller sur ses réserves foncières et adopter de bonnes pratiques agricoles pour les entretenir pour les générations futures. Il clôtura l'atelier en remerciant l'ensemble des organisateurs et des participant-e-s.

ANNEXES :

1. Plan du document de contribution politique sur la TAE

Introduction générale

1. Le processus de consultation zonale

2. Les défis pour l'agriculture, l'élevage et l'alimentation au Sénégal

- 2.1. L'agriculture sénégalaise face à des enjeux multiples
- 2.2. Les problèmes affectant l'agriculture, l'élevage et l'alimentation au Sénégal
- 2.3. Déclinaison du diagnostic par zone agro-climatique

3. Vers une transition agroécologique au Sénégal

- 3.1. L'agroécologie comme levier pour aborder simultanément les différents problèmes qui affectent l'agriculture sénégalaise.
- 3.2. Une diversité de visions et d'approches de l'agroécologie (reflétant la pluralité des acteurs qui défendent l'agroécologie).
- 3.3. Un socle commun de valeurs.
- 3.4. Un socle commun de pratiques.

4. L'agroécologie déjà en marche au Sénégal

- 4.1. Les acteurs de l'agroécologie au Sénégal
- 4.2. Panorama des initiatives
- 4.3. Zoom sur quelques initiatives emblématiques et bien documentées

5. Freins et leviers à la transition agroécologique au Sénégal

- 5.1. Freins à la transition agroécologique
- 5.2. Leviers à la transition agroécologique

6. Recommandations politiques

- Axe 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive ;
- Axe 2 : Accroissement durable de la productivité et de la production agrosylvopastorale et halieutique ;
- Axe 3 : Développement des chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- Axe 4 : Transformation des conditions cadres, du financement du secteur agricole ;
- Tableau des recommandations.

2. Recommandations détaillées amendées lors des travaux de groupes de l'atelier

Axe 1 Amélioration et sécurisation des bases productives
1.1. Améliorer l'accès équitable des exploitations familiales à l'eau productive et une utilisation durable par tous (et pour tous)
(i) Investir davantage dans la mise en place d'infrastructures (forages, bassins, digues anti-sel, unité de désalinisation...) et d'aménagements hydro-agricoles adaptés aux besoins des différents types d'acteurs (éleveurs, agriculteurs, pisciculteurs,...) dans les différentes zones et qui respectent l'environnement (études)
(ii) Adopter des modalités d'accès à une eau productive de qualité et en quantité à la portée de tous (coût, etc.)
(iii) Promouvoir des systèmes d'utilisation rationnelle et de recyclage de l'eau (équipement, renforcement de capacités des utilisateurs et contrôle des industries)
(iv) Promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables pour le pompage de l'eau
(v) Soutenir la gestion intégrée et décentralisée de la ressource en eau par l'élaboration de normes spécifiques
1.2. Renforcer en priorité les stratégies nationales de gestion durable des ressources naturelles
(i) Mettre en place une politique de valorisation des ressources organiques en milieu urbain, péri-urbain et rural orientée vers la restauration des terres les plus dégradées
(ii) Démultiplier les programmes de régénération naturelle assistée et de gestion durable des ressources naturelles en responsabilisant les populations locales
(iii) Veiller davantage au respect des réglementations pour stopper l'exploitation abusive et le trafic des ressources naturelles (forêts, ressources halieutiques, sols,...) en responsabilisant les populations locales (et les autres acteurs concernés?)
1.3. Renforcer les capitaux semenciers (végétal, animal, halieutique et forestier) des exploitations familiales en veillant à la préservation de la biodiversité
Appuyer les OP dans l'accès, la production, la collecte et la conservation de semences diversifiées paysannes et certifiées (construction de magasins et formation sur les techniques de conservation naturelles)
Axe 2 Accroissement durable de la productivité et des productions ASPH
2.1. Renforcer la résilience des systèmes de production agro-sylvo-pastorales et halieutiques via l'adoption de pratiques agroécologiques
(i) Inclure dans toutes les stratégies politiques, projets ou programmes agricoles la promotion de pratiques qui respectent les principes de l'agroécologie (agroforesterie/RNA, amendements organiques, utilisation efficiente des intrants, conservation des sols, diversification/associations, intégration agriculture-aboriculture-élevage/aquaculture, AMP...)
(ii) Sensibiliser les acteurs, en particulier les jeunes, à s'engager dans une TAE
(iii) Accompagner les exploitations familiales qui souhaitent s'engager dans la TAE à travers des mesures incitatives (produits d'assurance agricole adaptés, amortissement des risques, infrastructures de stockage et conservation, etc.)
2.2. Faciliter l'accès des exploitations familiales à des intrants organiques et du matériel de qualité et adapté pour accroître la productivité ASPH
(i) Subventionner et rendre visible et accessible les biofertilisants, biopesticides, le matériel agricole adapté, les services de formation et d'appui conseil de qualité pour accompagner les exploitations familiales dans la TAE

(ii) Assurer un approvisionnement adéquat des EF en **ressources** organiques par la mise en place ou le soutien à des dispositifs de **valorisation des ressources locales (unité de transformation des ressources organiques, recyclage des déchets,...)**

(iii) Soutenir **toutes** les initiatives de production de cultures fourragères (**accessibilité au matériel adapté pour le stockage et la transformation**) pour **favoriser la complémentarité agriculture-élevage**

2.3. Prioriser l'AE dans les programmes de recherche, de formation et de conseil agricole

(i) Favoriser une appropriation et une utilisation des résultats de recherche sur l'AE en privilégiant des démarches participatives qui valorisent les savoirs et pratiques endogènes et **en appuyant toutes les structures de vulgarisation** pour assurer leur diffusion.

(ii) Intégrer l'AE dans les programmes de formation à tous les niveaux scolaires (du primaire à l'université et dans les centres de formation professionnels) en valorisant les compétences des acteurs de l'AE et faciliter l'accès des jeunes à ces formations (bourses)

(iii) Soutenir les structures de formation qui travaillent dans le domaine de l'agroécologie

(iv) Mettre le Conseil Agricole et Rural dans les conditions de performances pour fournir des services adéquats aux EF en élargissant leurs domaines de compétences et en développant des coopérations avec les OP pour asseoir des dispositifs de conseil sur l'AE

Axe 3 Promouvoir les produits AE dans les chaînes de valeur ASPH au niveau post-production

3.1. Limiter les pertes post-production, améliorer la qualité sanitaire des produits ASPH et diversifier l'offre en produits transformés en renforçant les unités artisanales

(i) Mettre en œuvre des programmes de renforcement des capacités techniques de **récolte**, de conservation et de transformation qui assurent une qualité sanitaire aux produits AE (sans pesticides et avec une longue durée de conservation)

(ii) Mettre en place/réhabiliter des infrastructures pour répondre aux conditions et normes requises pour une conservation et une transformation de qualité des produits AE **et des infrastructures de transport**

(iii) Renforcer les capacités des unités de transformations dans la création de nouveaux produits issus de l'AE en collaboration avec **les acteurs concernés**

3.2. Promouvoir la consommation des produits issus de l'AE au niveau national

(i) **Mener** des campagnes d'information/sensibilisation/**vulgarisation** du public sur les avantages de la consommation des produits agroécologiques

(ii) **Formaliser et** soutenir le processus de labélisation, reconnaissance et de valorisation des produits AE

(iii) Inclure dans les commandes publiques des quotas ou clauses pour faciliter l'accès des produits agroécologiques aux marchés, **notamment** institutionnels

3.3. Faciliter l'accès des exploitations familiales à des marchés qui valorisent les produits AE

(i) Mettre en place des mécanismes nationaux de diffusion et de partage d'informations sur la disponibilité, la localisation et le prix de produits issus de l'agroécologie

(ii) Soutenir la création de marchés dédiés aux produits agroécologiques en partenariat avec les collectivités territoriales en privilégiant les circuits courts de distribution

(iii) Appuyer technique et organisationnel les coopératives de produits agroécologiques pour faciliter leur insertion dans les différents marchés

(iv) Renforcer les mécanismes de régulation des marchés (importations et productions des agroindustries locales) et pour garantir l'écoulement des produits locaux issus des EF à des prix rémunérateurs **tout en protégeant les consommateurs**

(v) **Soutenir la mise en place d'emballages bio dégradables**

Axe 4 Amélioration la gouvernance, les conditions cadres et le financement et de la gouvernance pour une transition agroécologique à grande échelle à l'horizon 2035

4.1. Instaurer un cadre de concertation intersectoriels, participatifs et inclusifs pour faciliter la mise en œuvre et le suivi des orientations pour une TAE réussie

(i) Promouvoir une gouvernance concertée et participative sur la gestion et l'utilisation des ressources naturelles à travers la mise en place de cadres de concertation multi-acteurs au niveau local (incluant les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, femmes, jeunes, élus,...)

(ii) Mettre en place une instance interministérielle pour prendre en charge toutes les questions relatives à la promotion de l'Agro écologie au Sénégal

(iii) Impliquer la **DyTAES** dans la formulation, la formalisation et le suivi des politiques, programmes et projets relatifs à l'agroécologie

(iv) Intégrer dans la RCSA l'évaluation sur la transition agroécologique au Sénégal avec tous les acteurs concernés (Ministères, Directions, institutions de recherche et de formation, OP, ONG, élus, consommateurs, PTF,...)

4.2. Améliorer, adopter et faire appliquer les lois, codes et règlements cohérents et favorables à la TAE

(i) Adopter une loi foncière qui sécurise les droits des sociétés paysannes **et les générations futures** conformément au document de position du CRAFS (lien : <http://www.cncr.org/fr/publications/positions-du-cncr/brochure-crafs>). Et faire en sorte quelle soit suivie de décrets d'application permettant de la mettre en œuvre

(ii) Garantir la prise en compte des semences paysannes dans les politiques nationales, les droits des paysans à les échanger (application du TIRPAA) et le maintien du principe de précaution face aux OGM dans la loi sur la biosécurité

(iii) Voter après avoir pris en charge les recommandations de la société civile, vulgariser et faire appliquer le code pastoral

(iv) Elaborer une politique concertée d'aménagement du territoire qui prennent en compte les POAS, les zones protégées et qui sécurise les zones de production agro-sylvo-pastorales **et halieutiques**

4.3. Assurer le financement de la transition agroécologique en priorisant le soutien aux EF

(i) **Doter d'un budget** à la TAE les différents ministères concernés (**budgets programmes**) et l'orienter en priorité vers le soutien aux exploitations familiales **et à la recherche** sur la TAE, **à la préservation des ressources naturelles** et la restauration des sols

(ii) Adopter des mesures réglementaires (**ex. fonds de garantie**) pour faciliter l'accès des exploitations familiales, OP et autres acteurs de la chaîne de valeur engagés dans la TAE, en particulier les jeunes et les femmes, à des crédits structurants pour faciliter leur insertion

(iii) Instaurer les mécanismes incitatifs pour encourager l'investissement dans des modes de production, de transformation **et consommation** sains et durables

(iv) **Orienter les fonds existants vers la TAE (FONGIP, FNDASP, FNRAA,...)**